MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Haute-Savoie

Commune : Saint-Jorioz

Autres communes :

R0

Appellation : Gisement sublacustre Les Marais

Monument(s)

Appellation : Gisement sublacustre Les Marais

Protection : classement

Arrêté : classement le 24/10/2011

Étendue de la protection : Est classé au titre des monuments historiques, en totalité, le site archéologique des Marais, immergé dans le lac d'Annecy au large des berges de la commune de Saint-Jorioz (Haute-Savoie) sur la section F, non cadastré et situé autour d'un point central X 898.719 - Y 2100.077 - Z 444.30 (-2.39) coordonnées Lambert II étendu, correspondant à une surface de pieux de 165 m X 30 m et pour une contenance de 0,49 ha, suivant le plan annexé au présent arrêté

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.